



INTERVENTION UNSA CD21

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 8 OCTOBRE 2024

Madame la Présidente, Mmes et Mm. les élu(e)s, M. le DGSD, Mmes et Mm., cher(e)s collègues,

Pour débiter notre propos, nous souhaitons la bienvenue au sein de cette instance à M. le Directeur Général des Services, nouvellement arrivé en responsabilité au Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Nous remercions également M. Barrois pour ces dix années passées au CD21 et pour son écoute toujours courtoise et respectueuse à l'égard des partenaires sociaux et pour l'importance qu'il a toujours su donner au dialogue social. Il est primordial que le dialogue social conserve une place prépondérante au sein du Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Comme vous pourrez le constater au fil des débats, le syndicat UNSA CD21 reste très attaché à un dialogue social respectueux et franc. Nous ne souhaitons pas tenir de faux débats, ni rester sur des postures syndicales, mais bien de continuer à peser dans les décisions et orientations prises par la collectivité. Les avis que nous portons doivent être entendus par l'Administration.

L'agenda social est actuellement chargé. Plusieurs chantiers éminemment importants pour les agents sont en cours de discussion. Sans faire une énumération exhaustive, les négociations sur le RIFSEEP doivent non seulement permettre de mieux valoriser les expertises et les sujétions exercées par les agents, mais également apporter une revalorisation salariale équilibrée et équitable. S'agissant du dossier relatif aux Tickets restaurant, l'UNSA CD21 rappelle sa demande de laisser le choix de la carte, tant que ce dispositif ne sera pas rendu obligatoire par les textes. Concernant la valeur faciale et la participation de l'employeur, l'UNSA CD21 confirme son positionnement en faveur d'une contribution patronale à hauteur de 60% de la valeur du titre pour l'ensemble des agents de la collectivité, position qu'elle est la seule à porter depuis le début des négociations et une valeur faciale augmentée de 7 € à 9 €. L'UNSA CD21 est opposé à un taux différencié en fonction du revenu fiscal des agents et rappelle que le titre restaurant est attribué au bénéficiaire du salarié.

Enfin, concernant les négociations sur la Protection Sociale Complémentaire, l'UNSA CD21 demande un panier total de participation d'au moins 50 € net par agent (santé et prévoyance) et n'est pas

favorable à une adhésion obligatoire, tant que cette dernière n'est pas imposée nationalement.

Comme depuis plusieurs mois déjà, l'essentiel des dossiers qui nous sont présentés au CST pour avis portent majoritairement sur des réorganisations. Régulièrement, l'UNSA CD21 n'hésite pas à faire remonter le ressenti et le vécu des agents et les dysfonctionnements constatés. Nos propos de ce jour ne vont pas faire exception. En effet, 4 réorganisations seront examinées au cours de cette séance. Sans entrer dans le détail de chacune, le syndicat UNSA CD21 fait le constat d'un dénominateur commun à la quasi-totalité de ces réorganisations, à savoir une carence ou tout du moins une disparité dans les processus de consultation et d'information des agents, mais surtout, un manque de bienveillance à l'égard de certains. Malheureusement et comme nous l'avons maintes fois répété, entre la volonté et la réalité, il y a très souvent un delta. De nombreux agents ont le sentiment de ne pas être écoutés, voire même ne sont pas consultés et quelque fois mis sous le fait accompli. Nous interviendrons ce jour à ce propos en ce qui concerne plusieurs réorganisations. Les propositions d'améliorations qui sont parfois proposées par les professionnels concernés et à même de connaître précisément leur environnement professionnel sont souvent écartées, sans explication et provoquent ainsi de l'incompréhension et des dysfonctionnements dans les services. D'autres se retrouvent sur la touche, sans poste, absents des organigrammes, avec parfois une diminution de leur rémunération (perte de NBI, baisse du régime indemnitaire, ralentissement de leur carrière professionnelle...). D'autres doivent vivre des mobilités quasi-forcées. Le message de bienveillance véhiculé publiquement par la collectivité n'est en réalité malheureusement pas le quotidien de beaucoup d'agents. Nous savons, Mme la Présidente que vous allez réfuter nos propos, mais ce n'est pas une invention de notre part, c'est bien ce que vivent de nombreux collègues au sein des services et pour preuve, ils sont de plus en plus nombreux à avoir des envies d'ailleurs et le turnover dans certains services est significatif. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous vous alertons sur ces situations.

Le syndicat UNSA CD21 insiste également sur l'importance du plan égalité Femme/Homme décidé et mis en place par la collectivité. Ce dernier ne doit pas être qu'un affichage, mais doit être appliqué strictement et efficacement. Lorsque des situations avérées d'agressions, de propos ou comportements inadaptés et déplacés sont signalés, les présumées victimes doivent être soutenues, écoutées et entendues. Si rien n'est mis en place, les dégâts peuvent être conséquents tant sur la santé de nos collègues que sur le fonctionnement des services. Et lorsque tout à chacun, nous sommes témoins de ce genres de propos ou de comportements, il est de notre devoir d'agir afin que les auteurs de ces actes ne soient pas soutenus, mais bien sanctionnés. L'absence de réaction vaut cautionnement. Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or

ne fait malheureusement pas exception et dans ce cas, il est du devoir de l'employeur de protéger ses salariés. Il serait intolérable de vivre l'inacceptable, comme certaines entreprises ont pu en faire les frais ces dernières années. C'est pourquoi, le syndicat UNSA CD21 demande à la collectivité de s'adjoindre les services d'un prestataire extérieur avec la mise en place d'un numéro d'appel à destination des agents et ce, afin de leur permettre d'alerter en toute sécurité toute agression ou propos à caractère sexuel et sexiste ou discriminatoires exercés ou exprimés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le syndicat UNSA CD21 exprimera plus précisément ses avis à la présentation des différents rapports présentés à l'ordre du jour.

Je vous remercie pour votre attention.

Karine MILLE
Secrétaire Générale